

# Votre temps de déplacement enfin reconnu !

Vous souvenez-vous ? SUDFPA a fait paraître début 2016 un tract pour alerter le personnel sur les temps de déplacement... en effet, la direction Grand Est appliquait abusivement à tous les déplacements depuis plusieurs années une décision unilatérale de la direction avec un total mépris de la loi.



Malgré des demandes répétées dans le cadre des instances représentatives du personnel, la direction faisait la sourde oreille....

La prise en compte était tellement minime que la plupart de nos collègues renonçaient même à faire la demande de récupération des heures... et ceux qui prenaient leur véhicule personnel pour compenser le manque criant de véhicules de service se voyaient doublement pénalisés.



**Après un bras de fer de 18 mois avec la direction et avec l'appui de l'inspecteur de Reims, SUDFPA a eu le plaisir de voir aboutir sa revendication légitime.**

La note Grand-Est 2017 concernant les déplacements verra la prise en compte heure pour heure des temps de déplacement pendant lesquelles le salarié est à disposition de l'employeur, comme la loi le prévoit.

Nous sommes donc fiers de ce combat gagné pour l'ensemble des salariés du Grand Est,

ENSEMBLE, SOYONS SOLIDAIRES !



L'équipe régionale SUDFPA